



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 34598

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la profusion des sacs plastiques. Ce phénomène s'est considérablement développé au cours des dernières décennies, tant et si bien qu'il engendre une pollution qui envahit nos quartiers et nos espaces ruraux. Aussi, elle lui demande où en est la réflexion qu'elle a lancée sur les moyens d'enrayer cette prolifération et si elle envisage d'inciter davantage au développement des sacs consignés.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'utilisation des sacs en plastique dans le commerce et l'industrie. Il convient de rappeler qu'il n'est effectivement pas acceptable que des emballages, en particulier les sacs en plastique, soient abandonnés dans la nature, pratique d'ailleurs interdite et sanctionnée par le code de l'environnement. Une première réponse à cette légitime préoccupation se situe par conséquent dans l'amplification des efforts d'information et de sensibilisation des habitants aux questions de propreté et d'utilisation des réceptacles à déchets. Par ailleurs, dans le cadre du plan national de prévention de la production de déchets lancé en février 2004, le ministre de l'écologie et du développement durable s'est engagé à poursuivre, en concertation avec la profession et les associations, la démarche de réduction volontaire de la distribution de sacs de caisse gratuits dans le commerce et l'industrie. Les actions menées par le ministère de l'écologie et du développement durable dans ce domaine visent à encourager l'ensemble des enseignes et professionnels concernés à limiter de manière volontaire la distribution en nombre de sacs gratuits, à favoriser l'utilisation d'offres alternatives durables et réutilisables, à encourager l'utilisation des sacs NF Environnement (dont la fabrication a un impact moindre sur l'environnement), à promouvoir le recyclage et à sensibiliser le consommateur à utiliser moins de sacs jetables et à ne pas les abandonner dans la nature. Conformément aux engagements pris par certains professionnels au courant du mois de novembre 2003, les premières alternatives concrètes, notamment la consignation des sacs de caisse sous forme d'achats payants et d'échanges gratuits ultérieurs, sont d'ores et déjà proposées aux consommateurs dans certaines enseignes. Un premier bilan de l'ensemble des initiatives de la profession sera réalisé à la fin de l'année 2004.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34598

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1520

Réponse publiée le : 14 septembre 2004, page 7147